

DOSSIER DE PRESSE

Le Pari Solidaire



**Association pionnière en France dans
le logement intergénérationnel**



**le Pari
Solidaire**
GroupesOS

“

Le Pari Solidaire est l'association pionnière, dans la cohabitation intergénérationnelle en France. Notre mission consiste à faire vivre sous le même toit des personnes de différentes générations.

Ce type d'habitat peut apporter une réponse concrète aux grands défis de notre société, tels que l'isolement, le vieillissement de la population et la précarité. Les seniors apportent leur expérience de vie, leur sagesse et leur bienveillance, tandis que les plus jeunes offrent leur énergie, leur créativité et leur enthousiasme. Ensemble, ils forment une symbiose unique qui renforce les liens intergénérationnels et favorise le vivre-ensemble.

Ensemble, nous œuvrons pour promouvoir la cohabitation intergénérationnelle et soutenir les personnes de tout âge dans cette démarche, en offrant un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins.

”

La directrice

du Pari Solidaire

Sommaire

1. Le double enjeu social	04
1.1 La genèse	04
1.2 L'isolement des personnes âgées	05
1.3 La pénurie de logement pour les jeunes	06
1.4 La cohabitation intergénérationnelle comme solution	07
1.5 Le cadre légal	08
2. Les activités du Pari Solidaire	09
2.1 La cohabitation intergénérationnelle solidaire	09
2.2 Un accompagnement personnalisé et humain	10
2.3 Les voisins du cœur en résidences autonomes et sociales	11
2.4 L'animation en résidences sociales intergénérationnelles	12
2.5 La conciergerie	13
3. Nos partenaires	14
3.1 Le groupe SOS	14
3.2 Le réseau Cohabilis	14
3.3 Le label Coexist	15
3.4 Les autres partenaires	15
Conclusion : Les retombées presse	16

Contact presse :

communication@leparisolidaire.fr

07 86 91 02 90

1. Le double enjeu social

1.1 La genèse

Fondée en 2004 peu de temps après la canicule de 2003, la fondatrice, Aude Méssean, s'est inspirée d'une initiative espagnole. Elle a choisi de nommer l'association Le Pari Solidaire, en faisant un jeu de mots entre la ville de Paris et le défi de promouvoir la solidarité entre les générations.

19 500

Personnes sont
décédées en France
lors de la canicule de
2003.

L'association répond à un double enjeu social, celui de l'isolement des personnes âgées, et celui de la pénurie de logement pour les jeunes tout en créant une communauté intergénérationnelle solidaire.



Brigitte & Justine

1.2 L'isolement des personnes âgées

2

Millions de personnes de 60 ans et plus sont isolés des cercles familiaux (étude des Petits Frères des Pauvres - 2021). Le nombre d'ainés a plus que doublé (+122% de 2017 à 2021)

4

Millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 (Insee)

90%

Des français préféreraient vieillir à domicile (Odoxa - 2019)

L'isolement social est un facteur de risque important pour la santé mentale et physique des personnes âgées. Les personnes qui vivent seules peuvent éprouver un sentiment d'angoisse, de dépression, de stress et de frustration. Cela peut conduire à une détérioration de leur qualité de vie et de leur état de santé en général.

L'isolement social peut contribuer à la perte d'autonomie chez les personnes âgées. Les personnes qui ne sont pas en mesure de maintenir des relations sociales régulières sont plus susceptibles de devenir dépendantes. Elles peuvent avoir des difficultés à effectuer des tâches quotidiennes, à se déplacer ou à prendre soin d'elles-mêmes.

Les personnes âgées préfèrent rester dans un environnement familial, entouré de souvenirs plutôt que de se retrouver dans des établissements de soins ou des maisons de retraites. De plus, le maintien à domicile peut être moins coûteux.

“

La lutte contre l'isolement social est un enjeu crucial pour garantir le bien-être des personnes âgées et leur permettre de vieillir dans les meilleures conditions possibles.

”



Jeanne & Brigitte

1.3 La pénurie de logement pour les jeunes

L'isolement des jeunes est une réalité préoccupante qui a fortement augmenté ces dernières années. Cette situation peut avoir des conséquences néfastes sur leur santé mentale, entraînant des risques de dépression, d'anxiété et de stress.

Le marché locatif est particulièrement difficile pour les jeunes, en particulier en région parisienne, où le coût des loyers est très élevé. Cette situation rend l'accès au logement difficile pour les jeunes, ce qui peut avoir un impact sur leur activité scolaire ou professionnelle.

Le logement est une condition essentielle pour permettre aux jeunes de poursuivre leur formation ou d'exercer une activité professionnelle. En étant contraints de vivre dans des conditions précaires ou de quitter la région parisienne faute de moyens, les jeunes risquent de se retrouver isolés, de perdre le lien avec leur réseau social et de subir un sentiment d'abandon et d'exclusion.

21%

Des 15-30 ans étaient en situation d'isolement (Fondation de France – 2021).

635€

Budget moyen mensuel d'un étudiant – 2023. Alors que les studios en Ile de France sont en moyenne à 800€ (Observatoire de la Vie étudiante).

Jean-Pierre & Pablo



Il est crucial de prendre en compte cette situation et de mettre en place des solutions pour faciliter l'accès au logement pour les jeunes, en particulier dans les zones tendues comme l'Ile de France.

1.4 La cohabitation intergénérationnelle comme solution

+5 000

Cohabitations en 20 ans
(Le Pari Solidaire)

22 ans

L'âge moyen des jeunes en
cohabitation intergénérationnelle
(Cahabilis et Cnav – 2020)

74 ans

L'âge moyen des seniors en
cohabitation intergénérationnelle
formule conviviale
(Cahabilis et Cnav – 2020)

81 ans

L'âge moyen des seniors en
cohabitation intergénérationnelle
formule solidaire
(Cahabilis et Cnav – 2020)

100%

Des seniors (et 87 % des jeunes) ont
conscience d'être utile à l'autre, de lui
apporter (logement, possibilité de
faire ses études, maintien à domicile,
lien social, avantage économique)

Le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire permet donc à une personne de 60 ans ou plus d'héberger un jeune de moins de 30 ans. Les avantages sont nombreux :

Côté des aînés :



- Augmenter la sécurité pour aider au maintien à domicile



- Avoir des petits coups de main au quotidien



- Avoir un complément de revenu



- Un renforcement du sentiment d'utilité sociale



- Permet aux familles d'être rassurées

Côté des jeunes :



- Une aide contre la solitude et l'isolement



- Faciliter l'intégration dans une nouvelle région



- L'accès au logement dans un cadre de vie calme et spacieux



- Des économies dans un budget serré

1.5 Le cadre légal

L'article 117 de la loi Elan précise le cadre de la cohabitation :

- Les menus services ne doivent en aucun cas remplacer un métier existant comme le métier d'infirmier, d'aide-soignant, ou d'auxiliaire de vie. Ces menus services peuvent-être par exemple une petite course, de l'aide informatique, des bras pour déplacer, attraper quelque chose etc.
- Les propriétaires comme les locataires (du parc privé ou social), peuvent réaliser chez eux une cohabitation intergénérationnelle. Les locataires doivent aviser le bailleur, qui n'a pas le droit de s'y opposer.
- La contribution financière doit rester modeste (au Pari Solidaire, elle ne doit pas excéder les 350€). Dans le parc social, elle est fixée en accord avec le bailleur.

Le contrat de cohabitation intergénérationnelle a été officiellement instauré en 2018 par la loi ELAN.

La charte de cohabitation intergénérationnelle, parue le 13 janvier 2020, fixe, les différentes obligations qui incombent aux trois parties : les jeunes, les aînés et les structures ou associations.



Emré & Agnès

La charte précise les modalités pratiques de la cohabitation :

- Les structures et associations s'assurent que « les locaux loués ou sous loués au jeune soient en bon état d'usage ».
- Elles s'assurent aussi de l'adhésion des candidats aux valeurs fondamentales de la cohabitation intergénérationnelle solidaire : respect et solidarité.
- Elles accompagnent la recherche de candidats potentiels, leur mise en relation et le suivi du binôme jeune et senior tout au long de la durée du contrat.

2. Les activités du Pari Solidaire

2.1 La cohabitation intergénérationnelle solidaire

“

Forte de 20 ans d'expertise, l'association Le Pari Solidaire a développé plusieurs types d'habitats intergénérationnels solidaires, partagés et inclusifs.



Nathan & Marie-Ange

”

Formule conviviale :

Le jeune dispose d'une chambre meublée (minimum 9 m²) en échange d'une contrepartie financière modeste de maximum 350€. Cette somme sera à verser au senior directement chaque mois. Les logements sont éligibles à l'allocation personnalisée au logement auprès de la CAF.

La contrepartie financière est exonérée d'impôt si le logement est la résidence principale du senior et s'il constitue également la résidence principale du jeune. Si la contrepartie financière dépasse le seuil d'exonération, le montant annuel dépassant le seuil doit être déclaré comme bénéfice industriel et commercial.

Le jeune n'a pas d'engagement de présence, mais doit s'investir dans la création de liens de convivialité.

Formule solidaire :

Le jeune dispose gratuitement d'une chambre meublée (minimum 9 m²) en échange d'un engagement de présence rassurante le soir à partir de 19h-20h et la nuit (4 soirs par semaine, 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances).

Certains seniors peuvent demander une participation financière aux charges à hauteur de maximum 50€ par mois.

Le jeune rend des services qu'un petit-fils rendrait à ses grand-parents (petites courses, fermer les volets, réchauffer un plat, promener le chien...). Il ne remplace en aucun cas un professionnel (toilette, aide à l'habillement, change, prise de médicaments...).

2.2 Un accompagnement personnalisé et humain

Premier contact : Les chargé(e)s de cohabitation du Pari Solidaire sont en contact avec les seniors et/ou leurs aidants familiaux intéressés par l'accueil d'un jeune chez eux. Elles évaluent la faisabilité de la cohabitation et organisent des visites au domicile du senior pour cadrer les besoins et le profil recherché.

Sélection des candidats : Les jeunes intéressés par la cohabitation intergénérationnelle solidaire sont invités à soumettre leur candidature en ligne avec une lettre de motivation. Les chargé(e)s de cohabitation effectuent des entretiens physiques avec les jeunes retenus, afin de s'assurer d'une correspondance de profil et de besoins.

Mise en relation : Lorsqu'une correspondance est trouvée entre le senior et le jeune, ils se rencontrent. Cela leur permet de s'assurer d'une future cohabitation harmonieuse, en donnant l'occasion au senior et au jeune de se connaître et d'évoquer les différents aspects de leur vie commune. Les deux parties ont la liberté de refuser la cohabitation, et les chargé(e)s de cohabitation assurent une nouvelle mise en relation si nécessaire.

Contractualisation : Une fois que le senior et le jeune ont accepté de cohabiter ensemble, ils doivent signer le contrat de cohabitation et s'engagent à respecter la charte d'adhésion. Cela permet de formaliser les engagements mutuels et de garantir un cadre clair pour la cohabitation.

“
**L'accompagnement
personnalisé et humain est
au cœur de la cohabitation
intergénérationnelle
solidaire proposée par Le
Pari Solidaire.**
”

Paiement : Lorsque la cohabitation débute, les jeunes et les seniors doivent adhérer au Pari Solidaire. À savoir, tous les contrats se terminent le 31 août et sont renouvelables au 1er septembre. La cotisation est obligatoire et à renouveler tous les ans. Elle est dégressive par trimestre, en fonction de la date de début de cohabitation. Elles offrent un suivi de l'association tout au long de l'année pour assurer une cohabitation respectueuse et bienveillante.

Suivi et médiation : Les chargé(e)s de cohabitation accompagnent les binômes tout au long de la cohabitation. Des temps d'échange réunissant les jeunes ou les seniors sont organisés mensuellement. Elles proposent une médiation avec le jeune et le senior pour arriver à une conciliation en cas de mésentente.

2.3 Les voisins du cœur en résidences autonomie et sociales



“
Cela me rassure d’avoir ces deux étudiantes au sein de mon établissement. Les résidents sont ravis de partager un moment avec elles, c’est un véritable échange intergénérationnel.
”

Depuis 2014 nous proposons un dispositif appelé Voisins du Cœur, permettant de loger des jeunes pour un loyer modéré en résidence autonomie ou en résidence sociale, en échange de temps de présence passé auprès des seniors de la résidence. L’objectif est d’apporter convivialité et soutien aux résidents âgés.

Nous sommes présents dans 4 résidences autonomie à Vitry-sur-Seine (94), 1 résidence aux Lilas (93), 2 résidences à Montreuil (93) où 16 jeunes sont hébergés en échange d’un loyer modéré. Ils assurent une permanence à tour de rôle, les soirs et les week-ends.

Grâce à notre agrément d’intermédiation locative, nous sommes également présents dans 13 résidences sociales (en partenariat avec des bailleurs sociaux) à Paris où 15 jeunes sont hébergés en échange d’un loyer modéré et proposent des visites à domicile, des sorties et menus services aux seniors de leur résidence.



2.4 L'animation en résidences sociales intergénérationnelles

“

Un habitat intergénérationnel et inclusif favorise le maintien à domicile des seniors et renforce le lien social au sein du quartier.

”



En partenariat avec des bailleurs sociaux, nous développons des projets d'animations d'habitat intergénérationnel et d'habitat inclusif.

L'animateur, présent au sein du local de vie sociale et partagée, propose des activités, des visites à domicile, des temps d'échanges, des moments conviviaux, des ateliers de prévention santé et d'accès aux droits, aux seniors de l'immeuble mais aussi aux autres habitants de l'immeuble et du quartier. Le salarié référent du projet devient une personne relais et de confiance auprès des seniors de l'immeuble pour toute aide, pour toute demande d'informations.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile des seniors dans de bonnes conditions.

2.5 La conciergerie



“

La Conciergerie pour les aînés du Pari Solidaire est bien plus qu'un simple lieu d'activités. C'est un espace de rencontre, de partage et de solidarité.

”



Depuis 2019, Le Pari Solidaire dispose d'une Conciergerie pour les aînés. La Conciergerie propose des activités collectives comme des sorties culturelles (musées, balades guidées, spectacles), ateliers créatifs, ateliers bien-être, ateliers d'activité sportive adaptée à l'âge et ateliers de prévention sur le bien vieillir.

Elle est ouverte à tous dès 60 ans. Les seniors ne souhaitant pas réaliser de cohabitation intergénérationnelle peuvent souscrire à une adhésion de 20€ par an au Pari Solidaire, afin d'accéder à l'ensemble des activités de la conciergerie.



3. Nos partenaires

3.1 Le groupe SOS



En 2011, l'association le Pari Solidaire rejoint les activités Seniors du Groupe SOS.

Groupe associatif, leader de l'entrepreneuriat social en Europe, le Groupe SOS combat toutes les exclusions ; agit pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel ; et innove face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, depuis 1984. Il regroupe 650 établissements et services, associations et entreprises sociales, qui agissent au profit des personnes en situation de vulnérabilité, des générations futures et des territoires.

3.2 Le réseau Cohabilis

Cohabilis est le premier réseau national de cohabitation intergénérationnelle en France. En 2005, le réseau CoSi est créé par Aude Méssean, fondatrice du Pari Solidaire. En parallèle, le réseau Logement Intergénérationnel et Solidaire France (réseau LIS France) est également créé en 2006. Ces deux réseaux sont conçus comme des espaces d'échange de bonnes pratiques, de partage des ressources et de réflexion commune sur les aspects sociaux et juridiques du logement intergénérationnel solidaire.

En 2020, les deux réseaux décident de fusionner pour former Cohabilis, dans le but de renforcer leur action en faveur de l'habitat. Depuis plus de 15 ans, le Réseau Cohabilis œuvre auprès des pouvoirs publics pour le développement de la cohabitation intergénérationnelle, et a contribué à la création d'un cadre juridique pour cette forme de logement, qui est maintenant inscrite dans le Code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le Code de la construction et de l'habitat.

Les actions menées par Cohabilis incluent la promotion des solutions d'habitat partagé auprès des pouvoirs publics et du grand public, l'accompagnement de projets en faveur du lien social et de l'entraide par le logement, ainsi que l'animation de son réseau de structures agissant en faveur de l'habitat.



3.3 Le label Coexist



En 2020, Le Pari Solidaire est la première structure labellisée Coexist.

Le label reconnaît la démarche de qualité et d'engagement des structures de cohabitation intergénérationnelle solidaire et garantit un accompagnement éthique et sur-mesure.

3.4 Les autres partenaires



Nos partenaires institutionnels nous permettent de proposer des services utiles et de qualité à nos adhérents. Par exemple, la Conciergerie est financée par la Conférence des Financeurs.

Les partenariats avec les bailleurs sociaux permettent de promouvoir la cohabitation intergénérationnelle auprès des résidents du parc social, mettre en place notre dispositif Voisin du coeur.

Nous entretenons des relations de partenariat avec des villes, des mairies et des départements permettant de développer la cohabitation intergénérationnelle solidaire, recruter un service civique qui réalisera des permanences et des actions de communications dans la ville concernée (exemple : Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine...).

Conclusion

“

Il y a eu beaucoup d'émotion quand je suis arrivé. je me suis dit que j'allais avoir un toit sous lequel je serai bien installé.

”

Les retombées presse

Les apparitions médiatiques, nous permettent de faire connaître notre action auprès du grand public et de sensibiliser les gens à l'importance de la cohabitation intergénérationnelle.

Les témoignages et les expériences de nos binômes partagés sur les plateaux TV et les podcasts ont touché un large public. Les articles de presse ont quant à eux permis de détailler nos projets et nos initiatives.



Contact presse :
communication@leparisolidaire.fr
07 86 91 02 90